

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte	2022-1082 SGCB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1

**OBJET : Fourniture de boissons – Année 2024 – Marché AG n° 7/2023**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,  
Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

- la nécessité de prévoir la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées en mairie ou à la salle des fêtes pour l'année 2024,
- la consultation fixant la date limite de remise des offres au 29 septembre 2023 avant 12 h 00,
- l'analyse des offres arrivées dans les délais, analyse effectuée conformément aux dispositions prises dans le règlement de consultation et notamment selon les critères de sélection des offres,

**DECIDE**

Article unique : de confier à compter du 1er janvier 2024 le :

- lot n° 7-1/2023 (boissons alcoolisées) : champagne, crémant de Loire et vin rouge en bouteille au Chais, sis 37 route des Bruyères à Longuenesse,
- lot n° 7-1/2023 (boissons alcoolisées) : bière, genièvre de Houlle, gin, ricard, martini, suze, whisky label 5, whisky Jamesson, muscadet et cubi de vin rouge : Hypermarché Auchan, sis 2 avenue des Frais Fonds à Longuenesse
- lot n° 7-2/2023 (boissons non alcoolisées) : l'ensemble du lot à l'Hypermarché Auchan, sis 2 avenue des Frais Fonds à Longuenesse.

et de signer toutes les pièces découlant de cette consultation.

Fait à Longuenesse, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichée le 19/10/2023

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20231019-2023-1082-A1 Date de télétransmission : 19/10/2023 Date de réception préfecture : 19/10/2023
--